

SWISS CANYON TRAIL



Règlement de compétition 2019

POINT 1

Organisation

L'association « SWISS CANYON TRAIL Val-de-Travers » – constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage – organise les courses du SWISS CANYON TRAIL.

POINT 2

Epreuves

Courses à pied en pleine nature, empruntant en grande majorité les itinéraires de randonnées pédestres.

SWISS CANYON TRAIL propose les parcours suivants :

- **Swiss Canyon Ultra Trail 105K**
112.3km et 5'550m de dénivelation positif (dp);
- **Swiss Canyon Trail 75K**
82.2km et 3'870 m dp;
- **Swiss Canyon Trail 45K**
50.6km et 2'470m dp;
- **Swiss Canyon Trail 45K Relai**
50.6km et 2'470m dp;
Relais 1 : Montagne. Couvet - Le Soliat
Relais 2 : Descente. Le Soliat - Carrière de Môtiers
Relais 3 : Intensif. Carrière de Môtiers – Couvet
- **Swiss Canyon Trail 25K**
30.3km et 1'520m dp;
- **Swiss Canyon Trail 25K Nordic Walking**
30.3km et 1'520m dp.

POINT 3

Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la ! Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, changer l'itinéraire initial de la course provoque un important dérangement de la faune et une érosion irréversible du site, le dégradant donc irrémédiablement. Ne jetez ni emballages, ni mouchoirs, ni cannettes, etc. Quelques grammes dans vos poches ne vous retarderont pas et permettront à tous de profiter pleinement de cette superbe région et de pouvoir y revenir. Chaque participant s'engage à respecter la Charte Eco Trail annexée au présent règlement de course. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

POINT 4

Conditions de participation

Age minimum :

105K : 20 ans

75K : 18 ans

45K : 16 ans

Relai 45K : 10 ans

25K : 10 ans (avec accord parental pour les mineurs).

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme selon les catégories officielles du SWISS CANYON TRAIL, licenciée ou non. Chaque participant s'engage à posséder l'entraînement suffisant ainsi qu'à se trouver dans un état de santé lui permettant de participer à l'épreuve pour laquelle il est inscrit. La participation au SWISS CANYON TRAIL entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

POINT 5

Catégories

Cadet Dame	2009 - 2004	10-15	25K	10h15
Juniors Dames	2003 - 2000	16-19	25K	10h15
Elite Dames	1999 - 1980	20 -39	25K	10h15
Senior Dames I	1979 - 1970	40-49	25K	10h15
Senior Dames 2	1969 - 1960	50-59	25K	10h15
Vétérants Dames	1959 - 1920	60-99	25K	10h15
Cadet Homme	2009 - 2004	10-15	25K	10h15
Juniors Hommes	2003 - 2000	16-19	25K	10h15
Elites Hommes	1999 - 1980	20-39	25K	10h15
Senior Hommes I	1979 - 1970	40-49	25K	10h15
Senior Hommes 2	1969 - 1960	50-59	25K	10h15
Vétérants Hommes	1959 - 1920	60-99	25K	10h15
Nordic Walking	2009 - 1919	10-100	25K	10h15
Juniors Dames	2003 - 2000	16-19	45K	08h15
Elite Dames	1999 - 1980	20-39	45K	08h15
Senior Dames I	1979 - 1970	40-49	45K	08h15
Senior Dames 2	1969 - 1960	50-59	45K	08h15
Vétérants Dames	1959 - 1920	60-99	45K	08h15
Juniors Hommes	2003 - 2000	16-19	45K	08h15
Elites Hommes	1999 - 1980	20-39	45K	08h15
Senior Hommes I	1979 - 1970	40-49	45K	08h15
Senior Hommes 2	1969 - 1960	50-59	45K	08h15
Vétérants Hommes	1959 - 1920	60-99	45K	08h15
Relais homme	2009 - 1919	10-100	45K	08h15
Relais femme	2009 - 1919	10-100	45K	08h15
Relais mixte	2009 - 1919	10-100	45K	08h15
Juniors Dames	2001 - 2000	18-19	75K	05h00
Elite Dames	1999 - 1980	20-39	75K	05h00
Senior Dames I	1979 - 1970	40-49	75K	05h00
Senior Dames 2	1969 - 1960	50-59	75K	05h00
Vétérants Dames	1959 - 1920	60-99	75K	05h00
Juniors Hommes	2001 - 2000	18-19	75K	05h00
Elites Hommes	1999 - 1980	20-39	75K	05h00
Senior Hommes I	1979 - 1970	40-49	75K	05h00
Senior Hommes 2	1969 - 1960	50-59	75K	05h00
Vétérants Hommes	1959 - 1920	60-99	75K	05h00
Elite Dames	1999 - 1980	20-39	105K	05h00
Senior Dames I	1979 - 1970	40-49	105K	05h00
Senior Dames 2	1969 - 1960	50-59	105K	05h00
Vétérants Dames	1959 - 1920	60-99	105K	05h00
Elites Hommes	1999 - 1980	20-39	105K	05h00
Senior Hommes I	1979 - 1970	40-49	105K	05h00
Senior Hommes 2	1969 - 1960	50-59	105K	05h00
Vétérants Hommes	1959 - 1920	60-99	105K	05h00
Animation Garçon	2019 - 2014	0-5	0,3 km	18h30
Garçons D	2013 - 2012	6-7	0,8 km	18h45
Garçons C	2011 - 2010	8-9	1,3 km	19h00
Garçons B	2009 - 2008	10-11	2,6 km	19h15
Garçons A	2007 - 2006	12-13	2,6 km	19h35
Cadets B	2005 - 2004	14-15	3,0 km	19h55
Cadets A	2003 - 2002	16-17	3,0 km	19h55
Animation Filles	2019 - 2014	0-5	0,3 km	18h30
Filles D	2013 - 2012	6-7	0,8 km	18h45
Filles C	2011 - 2010	8-9	1,3 km	19h00
Filles B	2009 - 2008	10-11	2,6 km	19h15
Filles A	2007 - 2006	12-13	2,6 km	19h35
Cadettes B	2005 - 2004	14-15	3,0 km	19h55
Cadettes A	2003 - 2002	16-17	3,0 km	19h55

POINT 6

Proclamation des prix

Les coureurs seront récompensés uniquement s'il y a un minimum de 3 personnes dans la catégorie. Toutefois la liste des résultats se fera de toute façon. Aucun prix ne sera envoyé aux coureurs à la suite de la manifestation. Les prix en cash ne seront pas distribués à une tierce personne. Seul le coureur sur le podium peut recevoir son enveloppe avec le montant cash.

Horaires pour les podiums scratch: 105K, 75K, 45K, 25K

45K et relais : 14h00 – **25K** : 14h00 – **75K** : 14h00 – **105K** : 17h00

Horaires pour les podiums par catégories:

105K, 75K, 45K, 25K 30min après que le 3e de la catégorie ait franchit la ligne d'arrivée. 105K dimanche dès 10h00.

POINT 7

Inscriptions

Les inscriptions sont à faire sur Internet avec possibilité du paiement sécurisé par carte bancaire de la finance d'inscription ou par virement sur le compte bancaire, jusqu'au 2 juin 2019. Les droits d'engagements comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Possibilité de souscrire une assurance « garantie annulation d'inscription » dont le montant est à rajouter aux frais d'inscription.

POINT 8

Annulation d'une inscription

Attention !!! Sans assurance annulation, aucun remboursement ne sera fait.

Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit à MSO. Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans le cas où vous avez contracté l'assurance « garantie annulation ». Les conditions de remboursement de l'inscription sont les suivantes : - un accident, une maladie grave ou le décès du concurrent, - un événement grave (accident, maladie, décès) du conjoint/partenaire ou des proches au 1er degré du concurrent. Tout événement grave doit être justifié par un certificat médical ou une attestation officielle. Les demandes de remboursement doivent être adressées immédiatement à MSO (support@mso-chrono.ch). L'échange de dossard n'est pas toléré et sera sanctionné par la disqualification du concurrent.

POINT 9

Contrôle matériel

Pour les athlètes du 105K et 75K, la remise du dossard se fait après le contrôle de l'équipement obligatoire, voir point 10. Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une carte d'identité ou d'un passeport avec photo, après avoir fait contrôler son matériel obligatoire.

POINT 10

Equipement obligatoire

Pour le 105K et 75K. La remise du dossard se fait après le contrôle matériel (ouverture du bureau des courses vendredi 7 juin de 16h00 à 22h00 et le samedi 8 juin de 04h00 à 04h30). Des contrôles seront effectués sur le parcours.

- Carte d'identité
- Eco gobelet
- Réserve d'eau minimum 7,5 dl
- Lampe frontale

- Téléphone portable
- Couverture de survie
- Sifflet de sécurité
- Veste étanche et imperméable d'au minimum 10'000mm de colonne d'eau. Gore-Tex, Dry Q et autres membranes brevetées. Un simple coupe vent est insuffisant
- Un vêtement manches longues
- Sac à dos Trail contenance sans importance.
- 1 x bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping
- Réserve alimentaire
- Bâtons autorisés. Le coureur, qui s'équipera de bâtons, prendra le départ et finira impérativement la course avec.

Très fortement recommandés :

- vêtements chauds en cas de mauvaises conditions climatiques
- bonnets
- gants
- pantalon ou collant à jambes longues
- casquette ou bandana,
- lunettes de soleil,

L'organisation met en vente des Eco-tasses.

Pour le 45K et le 25K. Matériel obligatoire.

- Eco gobelets
- Téléphone portable

POINT 11

Remise des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le vendredi 07.06.2019 de 16h00 à 22h00 au Centre sportif du Val-de-Travers à Couvet et le samedi matin 08.06.2019 de 4h00 jusqu'à 30 min avant le départ de chaque course. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Un cadeau est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

Briefing de course à l'aula du centre sportif de Couvet à 19h00.

POINT 12

Sacs des coureurs

Chaque concurrent peut déposer un sac contenant les affaires de rechange au départ du centre sportif pour le retrouver à l'arrivée lors de la douche. Les sacs munis du nom et de l'adresse du concurrent seront entreposés dans un lieu sécurisé.

POINT 13

ECO gobelet

Par mesure d'écologie, sur toutes les courses 25K, 45K, 75K, 105K, les coureurs doivent impérativement avoir un ECO gobelet avec eux. AUCUN gobelet plastique ne sera mis à disposition sur le parcours.

POINT 14

Parcours/Course

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps, dans l'intérêt et la sécurité des coureurs. Les concurrents doivent se conformer strictement aux

consignes données par les responsables de la course et par les bénévoles en poste.

Seuls les dispositifs spécialement adaptés à la course à pied sont acceptés.

Le parcours doit être effectué dans son entier. Les participants n'ayant pas été enregistrés sur un point de contrôle ne sont pas classés.

POINT 15

Ravitaillement

Vous avez la possibilité de déposer un sac avec vos effets personnels au 72e km (105K) et 45e km (75K) aux gorges de Noirvaux. Les coureurs peuvent donner leur sac avec numéro de dossard inscrit à retrouver à ce poste. Le principe de notre course n'est pas d'être en autonomie. Vous trouverez un ravitaillement tous les 10km environ. Nous souhaitons avant tout une santé durable pour les coureurs, accompagnée d'une récupération et d'une hydratation suffisante pour éviter tous problèmes de santé. Des postes de ravitaillement approvisionnés en boisson froide et chaude, nourriture salée, sucrée sont prévus tout au long du parcours : Voir le plan à disposition. **Avertissement** : aucun verre ou gobelet ne sera fourni aux postes de ravitaillement d'où l'obligation de l'eco-gobelet personnel pour toutes les courses et pour toute la durée de la course. L'organisation met en vente des Eco-tasses. Ravitaillement sauvage et tout ravitaillement d'un concurrent en dehors des postes officiels sont strictement interdits. L'évacuation de vos déchets en dehors des postes de ravitaillement, dans la nature et passable d'une disqualification immédiate.

POINT 16

Accompagnateurs et animaux

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle personnelle en dehors des zones de ravitaillement officielles est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

POINT 17

Barrières horaires – interruption de la course

Le temps maximal de course est de 33 heures pour le 105K et 75K

Les heures limites de passage (barrières horaires) aux principaux postes de contrôle sont les suivants ;

Temps limite :

105K, TEMPS DE PASSAGE

Gorges de la Poeta Raisse Bifu - 34km – après 9h de course, moyenne 3,77km/h (non-éliminatoire). Le coureur peut finir sa course sur le 45K avec classement.

Le Chasseron – 41.3km – après 10h de course, moyenne de course 4km/h (non-éliminatoire). Le coureur peut finir sa course sur le 75K avec classement.

Les Places - 82km – après 23h de course – moyenne de course 3.2km/h (éliminatoire) Chapeau de Napoléon – 93.8km – après 28h de course Moyenne de course 3.35km/h (éliminatoire)

Les coureurs seront tous arrêtés après 33h de course et rapatriés en voiture.

75K, TEMPS DE PASSAGE

Gorges de la Poeta Raisse Bifu – 34km – après 9h de course Moyenne 3,77km/h (non-éliminatoire). Le coureur peut finir sa course sur le 45K avec classement.

Le Chasseron – 41.3km – après 11h de course, moyenne de course 3.77km/h (éliminatoire). Les Places – 52km – après 23h de course, moyenne de course 2,2km/h (éliminatoire). Chapeau de Napoléon – 63.8km – après 28h de course, moyenne de course à 2,5km/h (éliminatoire)

45K, Limite de temps final 20h15, soit 12 heures de course

25K, Limite de temps final 20h15, soit 10 heures de course

Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ou après une neutralisation du service course, ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Il n'est pas exclu que l'organisation prenne à l'avenir des sanctions contre le coureur n'ayant pas respecté les règles de base de la course. En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires.

POINT 18

Abandon et rapatriement

En cas d'abandon non consécutif à une blessure, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. Le rapatriement se fera sous ses propres moyens ou par l'organisation via le poste de ravitaillement. Lors de la fermeture des postes de ravitaillement, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles, à partir des postes de ravitaillement.

POINT 19

Assistance – sécurité

Chaque participant accepte de par son inscription, la levée du secret médical selon le document disponible sur le site de MSO lors de l'inscription ou sur notre site pour consultation. Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course. Des équipes de samaritains seront présentes pendant toute la durée de l'épreuve. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours dans un délai raisonnable et avec si besoin l'appel de la REGA. Le personnel sanitaire sera habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Urgence médicale: 144

Directeur de course: +41 79 620 41 29

POINT 20

Classements et récompenses

La liste de Prize Money des premiers peut être demandée à l'organisateur. Un classement pour chaque catégorie sera établi. Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de chaque catégorie seront récompensés avec des prix natures.

POINT 21

Mise hors course - disqualification

Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement seront éliminés, notamment pour : - Absence de dossard - Falsification de dossard - Echange de dossard - Retard au départ de la compétition - Non pointage aux postes de contrôles - Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle - Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus) - Refus de se faire examiner par le personnel sanitaire. Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du Comité de course dans les 4 heures.

POINT 22

Repas d'avant ou d'après-course

Un repas, compris dans les droits d'inscription pour les coureurs, est organisé le vendredi soir dès 18h, le samedi dès 11h30 ainsi que durant la manifestation au centre sportif. **Le bon Pasta Party est obligatoire** pour les coureurs afin d'avoir la gratuité du repas. Pour les non coureurs/accompagnants, il est possible de manger La Pasta Party pour CHF 13.-. Petit déjeuner, le samedi de 4h à 10h pour CHF 10.-.

POINT 23

Droit à l'image

Tout concurrent du SWISS CANYON TRAIL renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de celle-ci.

POINT 24

Protection des données

Par votre inscription vous acceptez la déclaration de confidentialité de notre processeur des données MSO Chronométrage ainsi que la transmission de vos données à nos deux partenaires ArInfo et Championnats NE de courses à pied.

Le participant donne le droit à l'organisateur d'utiliser ses données personnelles pour le bon déroulement de l'épreuve ainsi que la tenue de ses statistiques.

L'association Swiss Canyon Trail se réserve le droit d'utiliser vos données personnelles à des fins de promotion de la course.

Le participant autorise la publication de son nom, prénom, date de naissance et localité dans la liste des résultats figurant sur les pages Internet et ainsi que les listes en version papier directement liés à la course.

POINT 25

Assurances

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences de sa responsabilité et de celle de ses préposés durant la manifestation.

Assurance individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Attention : les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes ainsi que les évacuations en ambulance hors Val-de-Travers.

POINT 26

Dopage

Les courses du SWISS CANYON TRAIL sont soumises au Statut concernant le dopage 2016 de Swiss Olympic. Des contrôles antidopage peuvent être effectués. Par le fait de s'inscrire et/ou de participer à cette compétition, les sportives et sportifs se soumettent aux règles antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic et celle du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne, à l'exclusion de toute autre tribunal ordinaire. Ils devront en outre en assumer les conséquences (p.ex. suspension, dénonciation, peine pécuniaire).

POINT 27

Réclamations

Elles sont recevables par écrit jusqu'à 1h avant la remise des prix Jury d'Epreuve.

Il se compose :

Du président de l'organisation, du directeur de la course, du responsable technique, des chefs de poste concernés, ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation d'un jugement, selon la demande explicite du comité d'organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

POINT 28

Modifications du parcours ou des barrières horaires ; annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques, ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter ou de neutraliser l'épreuve en cours, de modifier les barrières horaires, les parcours et les postes de secours ou de ravitaillement. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué. Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du président d'organisation.